

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°11-2022

Date de convocation :
21/02/2022Date d'affichage :
07/03/2022Nombre de conseillers en
exercices : 11Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0Objet : Approbation du
compte administratif 2021Certifié exécutoire
compte tenu de :
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février à 18h35, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

Étaient présents : M. LEGRIS Cyril, Mme SINOQUET Valérie, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme MEULIN Maryline et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre.

Étaient absents, Pouvoir : M. LEULIER Jean-Paul donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET ; Mme KIENZEL Delphine donne pouvoir à Mme MEULIN et M. BOULET Bernard donne pouvoir à M. SINOQUET.

Mme MEULIN Maryline est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDÉRANT que M. SINOQUET Régis s'est retiré du Conseil,

CONSIDÉRANT que M. CLÉRÉ Denis a été désigné Président de Séance,

DÉLIBÉRANT sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par l'ordonnateur ; après s'est fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif qui se résume comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT (en euros)				
Résultat 2020	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	RAR	Résultat clôture (hors RAR)
28 691,28 €	0,00 €	26 201,15 €	0,00 €	54 892,43 €
SECTION FONCTIONNEMENT (en euros)				
Résultat 2020	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	RAR	Résultat clôture (hors RAR)
219 067,63 €	0,00 €	- 11 868,22 €	0,00 €	207 199,41€

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2021
- ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET

